

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

CULTURE

43 – 23 septembre 2021

43. Demande de subvention pour l'organisation du concert AL DABARAN au Cloître de Moissac

Rapporteur : Madame LOPEZ.

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Moissac programme des concerts,

Considérant qu'une convention a été signée en juillet 2021 avec Tarn-et-Garonne Arts et Culture afin de soutenir les acteurs culturels du département,

Considérant que le concert s'élève à 1 900 € TTC,

Considérant que ce concert est susceptible d'être subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 1200 € TTC,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

| DEPENSES | TTC |
|-------------------|---------|
| Cachet du concert | 1 900 € |
| Total | 1 900 € |

| RECETTES | | |
|-----------------------|----------------|--------------------|
| Partenaires | % | MONTANTS |
| Conseil Départemental | 63 % | 1 200,00 |
| Commune | 37 % | 700,00 |
| TOTAL | 100,00% | 1 900, 00 € |

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :